



Regroupement familiale pour maman veuve

Par **lina**, le **20/07/2009** à **14:51**

Bonjour,rnrnJe souhaite faire venir maman qui vit en algerie toute seule pour vivre ici en france avec moi. J'ai 2 freres et soeur qui vivent à paris. Moi et ma soeur nous sommes mariées et nous travaillons en CDI et mes deux frères sont en master 2.rnrnMaman est veuve et vit toute seule en algérie.rnJe vais accoucher fin décembre 2009 et je souhaite la presence de maman à mes cotés.rnrnComment peut on proceder moi et mes frères pour faire venir maman ici en France.rnrnMerci

Par **anais16**, le **20/07/2009** à **19:27**

Bonjour,rnrnle regroupement familial des étrangers ne concerne que le conjoint et les enfants mineurs.rnrnVous pourriez demander un visa long séjour "visiteur" pour ensuite demander un titre de séjour "visiteur" pour votre maman une fois en France.rnVous devrez alors prouver que votre maman est bien veuve, qu'elle n'a plus d'attaches familiales proches au pays et surtout qu'elle est entièrement à la charge de vous ou de ses autres enfants en France.rnCe type de demande est très difficile pour aboutir et si votre maman obtient le titre "visiteur", elle n'aura pas le droit de travailler.